



Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 17/04/2025 - 7857 - 2019 B 03787 - 853 614 584 - 26 Classic

**26 CLASSIC**  
**Société par Actions Simplifiée au capital de 50 Euros**  
**Siège social : 2 RUE DU MARECHAL JUIN 91200 ATHIS-MONS**  
**853614584 RCS EVRY**

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'ÉVRY	
	Le : <b>17 AVR. 2025</b> Numéro : <b>7857</b>

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE  
UNIQUE DU 6 MAI 2024**

Le 6 Mai 2024,  
A 15 heures,

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'ÉVRY	
	Le : Numéro :

Monsieur Babic Zrinko, demeurant 2 Rue du Marechal Juin 91200 Athis Mons ,  
Associé unique de la Société 26 Classic

L'associé unique est appelé à prendre les décisions suivantes :

**ORDRE DU JOUR**

- **Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2023**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**

**PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES**

L'associé unique, sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par une perte de 820 euros.


BZ

## DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 820 Euros de la manière suivante :

- 820 Euros au report à nouveau débiteur.

Le Président et Associé unique

BABIC ZRINKO  


2 6 C L A S S I C  
sasu  
2 avenue du Maréchal Juin 91200 Athis mons  
FRANCE  
siret  
853 614 584 00011

Imprimé 2065 du 27/06/2024

**2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes

Déclaration néante

Si PME innovantes

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)

**A ADRESSES DE L'ENTREPRISE**

adresse du siège social

Préciser éventuellement :  
l'ancienne adresse en cas de changement

Adresse de messagerie

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, n°  
d'identification et  
adresse du lieu d'imposition  
de la société mère**B ACTIVITÉ**

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Activités exercées

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC**

1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :

2- Si vous êtes la société tête de groupe et  
que vous avez désigné une autre entité du  
groupe pour souscrire la déclaration n°  
2258-SD, indiquer le nom, adresse et  
numéro d'identification fiscale de l'entité  
désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom,  
adresse et numéro d'identification fiscale  
de la société tête de groupe :

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer :

l'État de résidence

le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui  
souscrit la déclaration pays par paysForme juridique de l'entité du  
groupe

Désignation de l'entité du groupe

Numéro, type et nom de la voie de l'entité du groupe

Complément de distribution de l'entité du groupe

Lieu-dit, hameau de l'entité du groupe

Code postal de l'entité du groupe

Ville de l'entité du groupe

**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**La comptabilité de l'entreprise est-elle  
informatisée ?

Si oui, nom du logiciel utilisé

Bz

ECF		Désignation du prestataire	
Nom et adresse du comptable	Salarié/Indépendant :	Tél :	
Nom et adresse du conseil	Salarié/Indépendant :	Tél :	
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné	n° d'agrément		
Visa : CGA		Viseur conventionné	

BZ

Imprimé 2065 du 27/06/2024

**2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS****C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION****1 Résultat fiscal**

Bénéfice imposable au taux normal	
Bénéfice imposable à 15 %	
Déficit	820
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

**2 Plus-values**

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	
Plus-values à long terme au taux de 19%	
Autres Plus-values imposables au taux de 19%	
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	
Plus-values exonérées art. 238 quindecies	

**3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies
Société d'investissements immobiliers cotée	Autres dispositifs	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer**

Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI

**D IMPUTATIONS**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %	
---	--

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ**

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

BZ

Imprimé 2065BIS du 27/06/2024

## 2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

Formulaire néant X

## I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.		
- Payées par la société elle-même	(a)	
- Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)
		(f)
		(g)
		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

## J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48-3 à 6 ann III au CGI) -- SARL - tous les associés ; -- SCA - associés gérants ; -- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; -- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	pour les S.A.R.L.  Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société						
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montants des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
				5	6	7	8	

## K DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)

Adresses des autres établissements

## L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
MVLT imposées à		0%	15%	19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

## M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents et	
--	--

B7

perçus au titre de l'exercice -	
Nombre de reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

BZ

Imprimé 2033A du 27/06/2024

## 2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant X

ACTIF		Exercice clos en N		
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3
<b>Actif immobilisé</b>				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010	012	
	Autres	014	016	
Immobilisations corporelles		028	030	
Immobilisations financières (1)		040	042	
<b>Total I (5)</b>		<b>044</b>	<b>048</b>	
<b>Actif circulant</b>				
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050	052	
	Marchandises	060	062	
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	070	
	Autres (3)	072	074	
Valeurs mobilières de placement		080	082	
Disponibilités		084	086	
Charges constatées d'avance		092	094	
<b>Total II</b>		<b>096</b>	<b>098</b>	
<b>Total général (I + II)</b>		<b>110</b>	<b>112</b>	
<b>PASSIF</b>				<b>Exercice N NET</b>
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel				120
Écarts de réévaluation				124
Réserve légale				126
Réserves réglementées				130
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants				131 ) 132
Report à nouveau				134
Résultat de l'exercice				136
Subventions d'investissement				137
Provisions réglementées				140
<b>Total I</b>				<b>142</b>
Provisions pour risques et charges				<b>Total II</b> 154
<b>Dettes (4)</b>				
Emprunts et dettes assimilées				156
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164
Fournisseurs et comptes rattachés				166
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169 172
Comptes courants d'associés				173
Autres dettes				175
Produits constatés d'avance				174
<b>Total III</b>				<b>176</b> 0
<b>Total général (I + II + III)</b>				<b>180</b> 0

BZ

Renvois						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184

B7

Imprimé 2033B du 27/06/2024

## 2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Formulaire néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N	
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises		209	210
Production vendue	biens	215	214
	services	217	218
dont export et livraisons intracommunautaires			71 598
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
Production immobilisée			224
Subventions d'exploitation reçues			226
Autres produits			230
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232
71 598			
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			234
72 418			
Variation de stock (marchandises)			236
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			238
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			240
Autres charges externes	dont crédit bail :		242
	mobilier		
	immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle 243 )			244
Rémunérations du personnel			250
Charges sociales			252
Dotations aux amortissements			254
dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI			255
Dotations aux provisions			256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commercialisées à l'étranger	259	262
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	
Total des charges d'exploitation (II)			264
72 418			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270
			-820
Produits et charges divers			
Produits financiers		(III)	280
Produits exceptionnels		(IV)	290
Charges financières		(V)	294
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	(VI)
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348	
300			
Impôts sur les bénéfices		(VII)	306
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310
			-820

B2

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312		314	820
<b>Réintégrations</b>									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles						322			
Impôts et taxes non déductibles						324			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
<b>Déductions</b>									
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)				986					
Zone franche urbaine (art. 44 octies A)				987					
Zone restruct. défense (art. 44 terdecies)				127					
Zone revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				138					
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)				981					
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies O A)				989					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991				342	
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992					
Investissements et souscriptions outre-mer				344					
Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)				345					
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)				993					
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641					
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649					
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>						Bénéfice col. 1		352	
						Déficit col. 2		354	820
<b>Déficits</b>									
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)					dont imputés sur le résultat :			360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>						Bénéfice col. 1		370	
						Déficit col. 2		372	820

BZ

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

BZ

Imprimé 2033C du 27/06/2024

**2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

Formulaire néant X

<b>I IMMOBILISATIONS</b>		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>											
Fonds commercial	400		402		404		406				
Autres	410		412		414		416				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>											
Terrains	420		422		424		426				
Constructions	430		432		434		436				
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
Installations générales, agencements et aménagements divers	450		452		454		456				
Matériel de transport	460		462		464		466				
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières	480		482		484		486				
<b>TOTAL</b>	490		492		494		496				
<b>II AMORTISSEMENTS</b>		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>											
Fonds commercial		495		497		498		499			
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		500		502		504		506			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>											
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536			
Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
<b>TOTAL</b>		570		572		574		576			

BZ

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

BZ

Imprimé 2033D du 27/06/2024

2033D										RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES										
										Formulaire néant										X
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																				
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice												
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606												
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607												
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616												
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626												
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636												
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646												
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656												
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666												
<b>TOTAL</b>		680		682		684		686												
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises												
Fonds commercial						681		683												
Autres immobilisations incorporelles						700		705												
Terrains						710		715												
Constructions						720		725												
Installations techniques, matériel et outillage						730		735												
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745												
Matériel de transport						750		755												
Autres immobilisations corporelles						760		765												
<b>TOTAL</b>						770		775												
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																				
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																				
<b>TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)</b>										780										
II DÉFICITS REPORTABLES																				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent										982										
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)										982	bis									
Nombre d'opérations sur l'exercice										982	ter									
Déficits imputés										983										
Déficits reportables										984										
Déficits de l'exercice										860										
<b>TOTAL des déficits restant à reporter</b>										870										
III DIVERS																				
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381										

B7

dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

B2

Imprimé 2033E du 27/06/2024

**2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

Formulaire néant | X

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE****I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
<b>Total 1</b>	<b>106</b>	

**II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>Total 2</b>	<b>144</b>	

**III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
<b>Total 3</b>	<b>152</b>	

**IV Valeur ajoutée produite**

Calcul de la valeur ajoutée	<b>Total 1 + Total 2 - Total 3</b>	137	
-----------------------------	------------------------------------	-----	--

**V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	
--	-----	--

**Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE**

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	dû	au
Date de cessation		186

BZ

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel		376
	dont apprentis	657
	dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861

BZ

Imprimé 2033F du 27/06/2024

<b>COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL</b>						2033F
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)						
					Formulaire néant	X
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904		
<b>I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :</b>						
Forme juridique		Dénomination				
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention		
Adresse (N°, type et libellé voie)						
Code Postal		Commune		Pays		
<b>II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :</b>						
Titre et Nom patronymique						
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Date de naissance		N° Département		Commune	Pays	
Adresse (N°, type et libellé voie)						
Code Postal		Commune		Pays		

BZ

Imprimé 2033G du 27/06/2024

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS				
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)				
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905		Formulaire néant	X
Forme juridique		Dénomination		
Numéro SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :				
Code Postal		Commune	Pays	

B2

Imprimé 2059H du 27/06/2024

**2059 H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA  
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES  
COMPOSITION DU CAPITAL**

Formulaire néant

**IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE**

Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :				
Code Postal	Commune	Pays		

Bz

Imprimé 20591 du 27/06/2024

**2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA  
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES  
COMPOSITION DU CAPITAL**

Formulaire néant

**IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE**

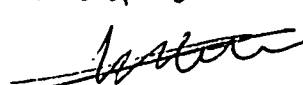
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :				
Code Postal	Commune	Pays		

Bz

Imprimé 2069RCI du 27/06/2024

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE		2069RCI				
Au titre d'un exercice ou d'une année civile						
		Néant	X			
		PME au sens communautaire				
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)						
		Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre				
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)						
<b>I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE</b>						
1.1 Crédits d'impôts						
Crédit d'impôt	Montant					
1.2 Réduction d'impôt en faveur du mécénat (complément)						
- Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE						
- Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris						
- Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME						
1.3 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)						
		Dont montant préfinancé				
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1					
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3					
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5					
<b>II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE</b>						
Crédit d'impôt	Montant					
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM						
<b>PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS</b> (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)						
<b>III - CAS PARTICULIERS</b>						
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant				
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant				
Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts						
<b>IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux</b>						
Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

**26 CLASSIC**  
 SASU  
 2 avenue du Maréchal Juin 91200 Athis mons  
 FRANCE  
 SIRET  
 853 614 584 00011

lu et approuvé  
 M. Babic Zinka Gérant  
 B2



**DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES**

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES JUVISY  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
10 AVENUE DE SAVIGNY  
91268 JUVISY SUR ORGE CEDEX  
01 69 12 53 70  
SIE.JUVISY@DGFI.P.FINANCES.GOUV.FR

M Babic Zrinko, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SASU 26 CLASSIC, SIREN 853 614 584.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSUC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.  
Pour en savoir plus, rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ	
<b>Informations sur le document signé</b>	
<u>Procédure</u>	: Déclaration de TVA
<u>Formulaire principal</u>	: 3517-5
<u>Période déclarée</u>	: 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>Date limite de dépôt</u>	: 03/05/2024
<u>Numéro de dépôt</u>	: TVA-2024179-0000000159414749
<u>Date de dépôt</u>	: 27 juin 2024 à 18:08:53 (heure de Paris)
<u>Désignation du soumissionnaire</u>	: SASU 26 CLASSIC
<u>Identifiant du soumissionnaire</u>	: 853 614 584
<u>Désignation du signataire</u>	: Babic Zrinko
<u>Synthèse des éléments déclarés</u>	: Total général de la TVA brute due sur opérations imposables et régularisations : 14320 Total TVA déductible sur autres biens et services : 15140 Total de la TVA déductible : 16328 Crédit de TVA : 2008
<b>Signature de l'administration</b>	
<u>Désignation</u>	: DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production (certificat n° 3294707197297601309088879309)
<u>Signature numérique</u>	: dDFbFTxG6il/oo71MFSNOnYtxaYxUjkte-qGcgRégkjjxJofA1CevG7mkynhNjpy2 JghYORFbGBa81g55AXtXNaGy3ucIvKgnqR00rWLTxneLzFBrLlv6PcZmZ14nmL 0dGk7pMMPWkKp29RjTfPy2hL2jSVh/TREx08PB7Czda2UBnTSJmHvLnBe1INy4ud z+ULpuGq8HxQc5FnW44dz/LSCOOTFuP4AXUj71qzc92oGolUaXV9S34r0qk2pFmM K54kE2I9DrBjndIj3ch+vbEjJUEqzZ00+QQY1oLuomhv6BRnrSHc3CsqUrtJMLtLl HejYg5GEE/ZKCEOX6t026A==

Président  
M. Babic Zrinko

**26 CLASSIC**  
SASU  
2 avenue du Maréchal Juin 91200 Athis mons  
FRANCE  
siret  
853 614 584 00011



**DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES**

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES JUVISY  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
10 AVENUE DE SAVIGNY  
91268 JUVISY SUR ORGE CEDEX  
01 69 12 53 70  
SIE.JUVISY@DGFiP.FINANCES.GOUV.FR

M Babic Zrinko, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SASU 26 CLASSIC, SIREN 853 614 584.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification

La loi ESSUC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.  
Pour en savoir plus, rendez-vous sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ	
<b>Informations sur le document signé</b>	
<u>Procédure</u>	Déclaration de Impôt sur les sociétés
<u>Formulaire principal</u>	: 2572
<u>Période déclarée</u>	: 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>Date limite de dépôt</u>	: 15/05/2024
<u>Numéro de dépôt</u>	: IS-2024179-0000000159414830
<u>Date de dépôt</u>	: 27 juin 2024 à 18:12:14 (heure de Paris)
<u>Désignation du soumissionnaire</u>	: SASU 26 CLASSIC
<u>Identifiant du soumissionnaire</u>	: 853 614 584
<u>Désignation du signataire</u>	: Babic Zrinko
<b>Signature de l'administration</b>	
<u>Désignation</u>	: DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production (certificat n° 3294707197297601309088879309)
<u>Signature numérique</u>	: Cgnr6f+PQz3FP2ekjBTaN3rPFoEt4C9cwVnQ9+XT6vHNCqyG69tUQFBSLoBPR+PV lvj7fsmvN5VrhIGI19KqXwd5S2Rax17SNyUvcJrgc+1aK62fPS24Hzmf:oi:524U +E5qok8yTb1N2Jo67GudMc0AfnXpbN23cKS1X5q3SnFuEGqzVKg7wWAK6u.zs:Agj Ja3ybz2+zATdbsyL7p077pYC8bYQFRBANgueSaJ+vJLkWhT4tNd21o/N9xNjNPrQ xNjUOVkjJ0gEdnQ:6u7SmAMPvxacs91GRdooDNNXVaFneHLDjLMLrFBtIs6mzQ8 dh8spp14qBuE0a9aha0oIq==

le président *M. Babic Zrinko*  
*[Signature]*

**26 CLASSIC**  
sasu  
2 avenue du Maréchal Juin 91200 Athis mons  
FRANCE  
siret  
853 614 584 00011



**DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES**

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES JUVISY  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
10 AVENUE DE SAVIGNY  
91268 JUVISY SUR ORGE CEDEX  
01 69 12 53 70  
SIE.JUVISY@DGFiP.FINANCES.GOUV.FR

M Babic Zrinko, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SASU 26 CLASSIC, SIREN 853 614 584.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification

La loi ESSUC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.  
Pour en savoir plus, rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) puis rubrique « Droit à l'erreur ».

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ**

---

**Informations sur le document signé**

Procédure : Déclaration de IS - Résultats  
Formulaire principal : 2065  
Annexes jointes : 2065-BIS, 2033-A, 2033-B, 2033-C, 2033-D, 2033-E, 2033-F, 2033-G, 2059-H, 2059-I, 2069-RCI  
Période déclarée : 01/01/2023 au 31/12/2023  
Date limite de dépôt : 18/05/2024  
Numéro de dépôt : ISRESULTAT-2024179-0000000159415240  
Date de dépôt : 27 juin 2024 à 18:28:54 (heure de Paris)  
Désignation du soumissionnaire : SASU 26 CLASSIC  
Identifiant du soumissionnaire : 853 614 584  
Désignation du signataire : Babic Zrinko  
Synthèse des éléments déclarés : Déficit : 820

---

**Signature de l'administration**

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production  
(certificat n° 3294707197297601309088879309)

Signature numérique : i0hUxR+A4uEPz1MWTlqFFRY3YC1nkJABrke5PE3ChFo/Ou340fSdH29DvFDk1T4x  
 1205vK3psBTGPC/j6rtsSTmsBvP124yx4D1fFP1HXrO3mQ3Kslpro60bJqPsIc1p  
 V3pbC1y1JTUB4fD4N3/SWRuqRuG7L+Uo3zOMwoBTPYv0bVfQjLRDzoS+jqneh2KM  
 voqk0HP9ShPDaJNezzL46QyfwTc2P6VqVbVJ2cFwFTwVbJreQkv9ysNo0uBwCqMV  
 DaSPYUvepWY35CHVU+I1alBxnnCdhHqx9xPzS0HKAU0ZPOR6yOUIPR2vEq6S7yZ  
 W7YeHLIG2EeVzBEbsATXGQ==

*le président  
M. Babic Zrinko*

**2 6 C L A S S I C**  
 sas  
 2 avenue du Maréchal Juin 91200 Athis mons  
 FRANCE  
 siret  
 853 614 584 00011